



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Muséum national d'histoire naturelle

Question écrite n° 13504

Texte de la question

M. Yves Cochet souhaite interroger Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les appels d'offres du Muséum national d'histoire naturelle. Le 18 février 2003, elle a mentionné cette question lors d'une intervention au Muséum. Elle a évoqué les conflits récurrents enregistrés et la nécessité d'une grande exigence sur l'évaluation des compétences. Elle a ajouté : « L'enthousiasme ne suffit pas, surtout quand il est parfois déployé au service d'un engagement plus politique que naturaliste, qui conduit à diviser plus qu'à réconcilier. » Il souhaiterait connaître les exemples d'appels d'offres du Muséum national d'histoire naturelle pour lesquels le Muséum n'aurait pas été exigeant sur l'évaluation des compétences.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux appels d'offres du Muséum national d'histoire naturelle. Les obligations internationales et communautaires de la France et l'organisation d'une véritable « veille écologique » sur l'ensemble du territoire nécessitent de disposer de séries d'observations sur de longues périodes, permettant des évaluations régulières. Pour cela, un inventaire national du patrimoine naturel le plus complet possible est indispensable. La mise en place de cet inventaire doit s'accompagner de méthodes de validation fiables, reconnues et partagées tant par les producteurs que par les utilisateurs de données. Cela implique également des protocoles clairs d'échanges et de diffusion de l'information. Le Muséum national d'histoire naturelle, comme le prévoit la loi relative à la démocratie de proximité, est le garant scientifique national de la qualité des données d'intérêt général relatives à la nature et à la biodiversité. Lorsqu'il est chargé lui-même des programmes d'acquisition et de qualification de l'information, il reste bien entendu tenu au respect exemplaire des procédures administratives en vigueur, et des démarches scientifiques et techniques les plus adaptées.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13504

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1714

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3880